

Le vingt Novembre deux mille vingt, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 et à huis clos, sur convocation du seize Novembre deux mille vingt et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Etaient présents : Présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Laporte Lionel, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien, Lacaze Christine.

Absente excusée : Gaubert Sylvie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Lionel Laporte.

DÉLIBÉRATIONS

DCM20201120/01

Aménagement Traverse Village, résultat de l'Appel d'offres et autorisation de signature du marché

Monsieur Yves BOUYSSOU, 1^{er} Adjoint, fait part au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres et des entreprises retenues par la Commission réunie le 10 Novembre 2020 concernant l'aménagement de la traverse RD 253 Commune d'ESCANDOLIERES soit :

- Lot 1 VRD-Maçonnerie-Serrurerie : SAS EUROVIA MIDI-PYRÉNÉES 31506 TOULOUSE CEDEX 5 :
108 066,69 €
- Lot 2 PAYSAGE : SARL CAVALIER AT2P 12240 RIEUPEYROUX : **7 928,00 €**
Soit un total de **115 994,69 € HT**.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au résultat de l'appel d'offres,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la traverse RD 253 Commune d'ESCANDOLIERES.

DCM20201120/02

Aménagement Traverse Village : Désignation du Bureau de Contrôle

Monsieur Yves BOUYSSOU, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal le contrat de missions de Coordination en matière de Sécurité et de protection de la santé des travailleurs relatif aux travaux d'aménagement de la traversée du village RD 253, établi par le Bureau SOCOTEC CONSTRUCTION.

L'offre de mission relative à Coordination SPS – Niveau 3 s'élève à 1 450,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs avec le bureau SOCOTEC CONSTRUCTION.

DCM20201120/03

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable Exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2019, le 22 Septembre 2020 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune d'ESCANDOLIERES commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,
Le conseil municipal, par dix voix « pour », zéro voix « contre » et zéro « abstention » :
⇒ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2019.

DÉCISIONS

DCCM20201120/01

Décision Modification n° 2

Afin de tenir compte de l'intégration du résultat du budget Lotissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits en recettes de fonctionnement au compte 002 (Excédent antérieur reporté) pour 9 164,11 € par prélèvement de la même somme au compte recettes de fonctionnement 7551 (Excédent budgets annexes).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct		9 164.11 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc		9 164.11 €
R 7551 : Excédent budgets annexes	9 164.11 €	
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante	9 164.11 €	

DCCM20201120/02

Adressage : Mise en place des panneaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le travail de mise en place des nouvelles adresses de la Commune d'ESCANDOLIERES est terminé et que ces données seront diffusées auprès du SDIS (Service Départemental Incendie et Secours), de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), d'Orange, de La Poste, de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) et sur data.gouv.fr.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- l'acquisition des panneaux de désignation des voies et des plaques numérotées
- charge Monsieur le Maire de solliciter les devis qui seront étudiés.

DCCM20201120/03

Bulletin communal : Etude devis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise Façon France Communication à Rodez pour l'impression de 125 bulletins municipaux qui s'élève à 558,00 € TTC.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

DCCM20201120/04

Sinistrés Alpes-Maritimes : Appel aux dons

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une note de Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires faisant appel à la solidarité des communes aveyronnaises qui souhaiteraient venir en aide au travers de moyens humains et matériels ou par dons aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire le 2 Octobre 2020.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- donne un accord de principe,
 - décide d'apporter un soutien financier aux communes sinistrées par un don de 240,00 €,
 - Charge Monsieur le Maire de prévoir au Budget Communal les crédits nécessaires et de procéder au versement.

QUESTION DIVERSE

Cession immobilière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la cession à la commune d'une vieille maison située à La Capelle Del Vern afin de réaliser les travaux d'aménagement de la place. La Commune prendrait en charge les frais de notaire et de démolition.